

La crise du meuble coarrazien. (1966-1987)

17 novembre 2022

André Narritsens

Dans la région nayaise, l'industrie du meuble est de tradition très ancienne. Elle a connu à partir des années 1950 beaucoup de difficultés. A Nay les usines, parfois de très grande renommée (telle l'usine Souyeux), ont disparu sans que la moindre lutte ne se déroule pour tenter de les sauver.

Les usines installées à Coarraze, elles aussi de très vieille tradition, ont connu un sort différent. L'usine Navarre importante au début du XX^e siècle, est, elle aussi, en déclin et n'emploie plus dans les années 1960 qu'une cinquantaine d'ouvriers.

Seule, au milieu des années 1950, l'entreprise Minvielle et Cabane connaît un développement important. L'usine développe une activité innovante appuyée sur les productions des designers groupés dans *L'Atelier de recherches plastiques* pour créer une série de rangements, tables et bureaux modulables. En 1961 Minvielle fusionne avec le réseau de distribution de meubles *Les Huchers* pour commercialiser sa production dans tout l'hexagone et crée sa propre chaîne de distribution avec 130 magasins.

La SCAC succède aux Huchers (1966-1969)

En 1966, l'entreprise, jusque-là prospère, et qui emploie 250 salariés, se trouve en grandes difficultés et est rachetée par une multinationale, la Société commerciale d'affrètements et de combustibles (SCAC), qui intégrera bientôt le groupe Bolloré. C'est le premier transitaire maritime et aérien français qui occupe plus de 10 000 salariés aussi bien en France qu'à l'étranger et déclare un bénéfice brut de 2 milliards de francs. Dans ce vaste ensemble,

l'ancienne entreprise Minvielle et Cabane ne pèse guère.

En 1969, la SCAC considérant son niveau de profit insuffisant dans sa branche meubles décide d'éteindre cette activité, elle ferme deux usines, à Honfleur et à Bobigny, et à Coarraze, entend licencier 35 travailleurs qui, elle ne le cache pas, formeraient l'avant-garde d'une charrette plus considérable. Le 6 janvier 1970, le directeur régional de la SCAC déclare ainsi à *La République des Pyrénées* : « Pour Coarraze, on s'est donné le temps de la réflexion. Peut-être de nouveaux propriétaires viendront et l'activité de l'usine, sous une forme et sous une autre, reprendra ».

Fin décembre 1969 les travailleurs de la SCAC refusent cette perspective et décident de défendre leur emploi.

Pour y parvenir, l'Union locale CGT s'efforce d'élargir le réseau de soutien à la lutte des travailleurs de la SCAC. Dans un communiqué en date du 31 décembre elle appelle à la mobilisation et s'adresse par tract aux travailleurs des entreprises de la région. L'Union départementale CGT affirme également son appui. Le 21 janvier le syndicat CGT de la bonneterie Berchon appelle à son tour à engager l'action pour « *obliger le Patronat et les Pouvoirs publics à prendre des mesures qui garantissent l'emploi pour tous* ».

Poursuivant son effort de mobilisation, la CGT demande aux travailleurs de la SCAC d'arrêter le travail le 29 janvier 1970 et appelle à un rassemblement le 7 février. A la veille du meeting, la SCAC annonce de manière provocatrice prévoir une centaine de nouveaux licenciements et déclare qu'elle n'emploiera plus, qu'une centaine de travailleurs... le temps de terminer les commandes.

Le meeting rencontre un grand succès : il rassemble un millier de participants qui défilent ensuite dans les

rues du bourg. En solidarité, les commerces ont baissé leur rideau. Au cours du rassemblement est émise l'idée du lancement d'une grève administrative qui se traduirait par l'interruption de tous les rapports administratifs avec l'administration départementale. Huit maires déclarent être prêts à s'engager dans cette action qui ne sera cependant pas mise en œuvre.

Le 19 février, sans que la SCAC ait communiqué d'éléments permettant de connaître la situation économique de l'entreprise, 89 nouveaux licenciements sont annoncés ainsi que 27 à l'usine SIAN (ex Navarre). Le coup de grâce est donné début avril lorsque une nouvelle liste de 27 noms est communiquée au Comité d'entreprise de la SCAC, simultanément, informé de la fermeture définitive de l'entreprise au 30 juin.

Les licenciements à la SCAC prennent sens dans un contexte départemental d'aggravation du chômage qui, provoque l'organisation d'un rassemblement Place de la République à Pau le samedi 21 mars à l'initiative de la CGT, de la CFDT, de FO, de la FEN et des partis communiste, socialiste et PSU.

Le 18 mars *L'Eclair des Pyrénées*, se portant (pour une fois) en soutien à l'initiative du 21 a publié une pleine page intitulée « *Le chômage dans le département des Pyrénées-Atlantiques, ne le permettons pas !* » et comportant un long article sur la SCAC. Le même jour, *La République des Pyrénées* produit une page analogue.

La liquidation des entreprises SCAC et SIAN scelle l'échec d'une confrontation sociale toujours restée de faible intensité mais pousse aussi aux polémiques. La CGT met en cause l'attitude des pouvoirs publics ainsi que celles du secrétaire d'Etat Jean-Louis Tinaud et des élus nationaux qui ont, trois mois durant, entretenu de faux espoirs de solutions de reprise. Les tractations engagées se sont déroulées dans une

complète opacité, autrement dit dans la tradition du monde des affaires et d'une certaine conception de l'action politique.

Dans un communiqué en date du 12 mai l'UL CGT déclare : « *Alors qu'aujourd'hui il ne reste plus que quatre-vingt travailleurs dans l'entreprise Minvielle et une dizaine chez Navarre sur les trois cents qu'employaient ces deux unités, que l'idée d'une reconversion de cette industrie dans le plastique a été avancée et que la fermeture définitive est prévue pour le 30 juin prochain, le silence total observé par les hommes politiques locaux sur ce douloureux problème est révélateur* ».

La critique portée aux « *hommes politiques locaux* » témoigne de la relation compliquée que la CGT entretient avec les élus. En effet, la CGT a pour habitude d'interpeller les élus dès lors que la situation revendicative exige la recherche d'appuis. Mais l'engagement politique à droite de beaucoup d'entre eux ne facilite pas les coopérations car s'ils affirment, assez souvent et avec plus ou moins de vigueur, leur soutien à l'emploi et disent œuvrer pour des solutions, ces affichages ne sont pas dépourvus d'ambiguïté. Comme on le verra en 1982, à l'heure des affrontements durs la plupart des élus se démarqueront de l'action syndicale, s'afficheront nettement du côté des patrons et révéleront, pour certains d'entre eux, une capacité à torpiller la lutte.

L'épisode Maragnon (automne 1972-octobre 1974)

Vide de travailleurs trois années durant, les locaux de l'ancienne SCAC, vont accueillir à l'automne 1972 l'entreprise Maragnon qui vient de liquider ses usines de Montréjeau et de Condom employant 300 travailleurs. En s'installant à Coarraze, Jacques Maragnon réalise une très bonne opération financière

en obtenant, pour cinq années, une exonération de patente ainsi que des aides de l'Etat et du Conseil général qui rachète les bâtiments de l'usine.

Fin décembre 1972, Gaston Labau, le maire de Coarraze et « *quelques-uns des artisans* » de la remise en route de l'usine affichent leur satisfaction. Le secrétaire d'Etat, Jean-Louis Tinaud estime que « *grâce aux efforts conjugués des forces vives du département* » l'on assiste actuellement dans cette partie du Béarn à « *une résurrection* ».

Un an et demi plus tard, en juillet 1974, le dépôt de bilan de l'entreprise Maragon est annoncé, sa fermeture programmée au 2 août, et le fabricant de caravanes Capy, transplanté de Pau et tout juste installé, met lui aussi la clé sous la porte. Ces informations provoquent la stupéfaction.

L'usine Maragnon est moderne et développe une grande activité. Elle emploie environ 140 salariés qui viennent pour l'essentiel des bourgs et villages de la plaine de Nay.

Le 12 juillet, les employés de l'usine Maragnon apprennent leur licenciement. Une semaine plus tard, consultés par la CGT ils se prononcent en faveur de l'occupation de l'usine. Une bataille vient de commencer : elle va durer sept mois.

Mais, avant même que l'occupation soit décidée l'Union locale impulse un important travail d'information qui se concrétise de manière spectaculaire le 16 juillet 1974 à l'occasion du passage du Tour de France où une centaine de licenciés, se rassemblent derrière une banderole et distribuent un tract à la population. Le secrétaire de l'Union locale, Henri Pagès, est interviewé sur la situation par *Europe 1*. La presse locale rend largement compte de l'initiative.

Cette première mobilisation se poursuit le 25 juillet par un meeting devant la Mairie de Coarraze auquel

300 personnes sont rejointes par les licenciés venus en cortège. Henri Pagès y intervient au nom de la CGT ainsi que des représentants des partis communiste (Guy Mahérou) et socialiste (Henri Prat conseiller général de Nay ouest). A la fin du meeting une motion à destination du Préfet est votée à l'unanimité et « *un long cortège se forme ensuite qui défile aux cris de « Giscard du travail » et, selon le compte rendu de La République des Pyrénées, « aux accents du « Drapeau rouge ».*

Le 1^{er} août l'UD CGT et l'UL convoquent une conférence de presse largement relayée.

D'emblée, l'action engagée se déploie sous quatre dimensions : l'affirmation de la CGT dans la conduite de la lutte, le développement d'une information à la population sur la situation de l'entreprise, la recherche de l'action unitaire la plus large possible, la sollicitation de l'appui des collectivités locales.

Le 4 septembre un meeting est convoqué à la salle des fêtes de Nay. Lors de l'intervention qu'il y prononce, Henri Pagès insiste très fortement sur l'excellent état de l'usine et la grande qualité des équipements. Il dénonce les logiques capitalistes qui poussent de manière absurde à la liquidation d'un tel outil de production ainsi que l'inertie des pouvoirs publics et le jugement du Tribunal de commerce qui vient d'ordonner l'expulsion des occupants.

Le dossier du redémarrage de l'usine doit impérativement être relancé. Or la CGT est tenue ignorante des initiatives qui paraissent être prises par une Préfecture à l'attitude ambiguë. Certes, elle a fait connaître qu'on n'expulserait pas les occupants de l'usine, mais la ligne téléphonique a été coupée et ne sera pas rétablie.

Dans ce contexte, des rumeurs circulent sur les raisons de la liquidation de l'entreprise.

La longue durée dans laquelle la mobilisation est engagée soulève des questions multiples et d'abord celle de la solidarité financière et du devenir de chacun des licenciés. Hormis la CGT qui organise la plupart des actions de solidarité, d'autres organisations soutiennent la lutte mais seul le Parti communiste réalise un effort soutenu. Il invite notamment une délégation des travailleurs de l'usine Maragnon à participer en septembre 1974 à la Fête de *L'Humanité* à La Courneuve.

Le 3 septembre 1975, au cours du meeting soldant la période d'occupation Henri Pagès déclare que 10 500 000 anciens francs ont été recueillis et que cette somme « *qui ne représente pas une fortune* » a apporté une grande aide à l'organisation de la lutte.

Le 30 septembre, alors que l'occupation se poursuit depuis deux mois et demi l'horizon paraît quelque peu s'éclaircir : le Préfet, Jean Monfraix, lors d'une rencontre avec les UD CGT, CFDT et la section départementale de la Fédération de l'éducation nationale, accepte que soit réunie une table-ronde rassemblant les syndicats, les membres de la commission de l'industrialisation du Conseil général, des représentants de la Chambre de commerce et de l'industrie et de la Chambre patronale de l'ameublement.

La Table-ronde tient séance le vendredi 11 octobre et après avoir constaté qu'aucune offre de reprise solide n'existe, propose une solution d'attente au sein de l'entreprise qui consisterait en une action de formation concernant 45 personnes.

La CGT va s'engager loyalement dans la perspective ouverte bien qu'elle considère qu'il s'agit là d'un compromis qui devra être dépassé.

Cet objectif est réalisé le 9 avril 1975, quand le Préfet annonce, lors d'une réunion des maires du canton de

Nay-Ouest, le prochain rachat de l'usine Maragnon par un industriel de Loire-Atlantique.

La Société coarrazienne d'ameublement (1975 -1987)

La perspective évoquée le 9 avril va bientôt se concrétiser au travers de la création de la Société coarrazienne d'ameublement (SOCOA).

Mais qui est donc le repreneur ? L'industriel de Loire-Atlantique annoncé le 9 avril 1975 se déclare bientôt : c'est le groupe Provost qui développe une activité de fabrication de meubles à Châteaubriant. Le groupe Provost est juridiquement constitué en société anonyme, une holding composée de sept actionnaires tous membres de la famille Provost qui supervise des SARL juridiquement indépendantes. Les deux principales sont la SOTRAM (Société traditionnelle d'ameublement) qui groupe plus de 200 travailleurs et la SAMSTYL (Société d'ameublement de style) qui en emploie près de 200.

Le 24 juin 1976, la SOCOA va s'insérer dans cet ensemble sous forme de société anonyme puis de SARL à compter de janvier 1980.

Durant près de dix ans la SOCOA ne pas connaitre de tensions économiques particulières. Au début des années 1980 elle produit des meubles de grande qualité (la gamme « *Louis-Philippe* ») et a mis au point des meubles dans la gamme dite « *Aurélie* », elle aussi dans le style « *Louis Philippe* » mais de moindre prestige.

Début novembre 1984 le directeur de la SOCOA informe le Comité d'entreprise que le PDG du groupe Provost a décidé l'arrêt de la fabrication des meubles *Louis-Philippe* à Coarraz. Cette décision entraîne le licenciement de la moitié des ouvriers et d'une partie

de l'encadrement, soit au total une quarantaine de personnes.

C'est la stupéfaction. Si des licenciements avaient eu lieu fin 1983 dans les trois usines du groupe situées en Loire-Atlantique, rien ne laissait augurer des difficultés à propos de la SOCOA et, c'est pourquoi l'hypothèse fut d'emblée émise par la CGT d'une mise en crise calculée à partir d'une logique de recherche de profit maximum. En janvier 1984 un rapport réalisé suite à une demande des banques et du Comité interministériel de restructuration industrielle sur la situation du Groupe Provost allait conforter cette hypothèse. Le rapport indiquait en effet qu'au «*31/12/1983 l'entreprise connaissait une exploitation équilibrée. Le résultat d'exploitation positif de 1983 et la capacité d'autofinancement renforcée apportaient des assurances sur la poursuite de l'affaire* » . Et le rapport ajoutait : «*La société SOCOA a été « ponctionnée » financièrement par la société-mère et les filiales du groupe. Il est normal de s'interroger sur la régularité de ces opérations qui sont la cause principale des difficultés de la SOCOA (...). Lorsqu'une entreprise subit une ponction d'une telle ampleur et arrive malgré tout à presque équilibrer son exploitation, elle démontre d'une façon très claire qu'elle bénéficie d'une rentabilité hors du commun* ».

Le 12 novembre 1984, au terme d'une assemblée générale, et alors que le bilan est sur le point d'être déposé, l'occupation de l'usine est décidée.

Le lundi 19 novembre les lettres de licenciement sont envoyées et la tactique de lutte est modifiée : le travail reprendra mais l'occupation sera effective hors les heures de travail. Un contrôle des entrées et sorties de marchandises sera effectué. Se plaçant en position constructive, une équipe de recherche est créée comprenant un dessinateur, un agent de méthode, un représentant de la maîtrise et un représentant des ouvriers.

Le 23 novembre, lors d'une conférence de presse, après avoir présenté une analyse fouillée de la situation de l'entreprise, le syndicat précise la démarche : lancement d'une étude sur les salles à manger dans la gamme « *Aurélie* », fabrication d'un prototype de buffet bas trois portes. L'objectif étant d'élaborer de nouveaux produits. Il est fortement souligné que la création du groupe de réflexion et de recherche témoigne d'une volonté forte de disputer au patron la capacité de décider concrètement de l'avenir de l'entreprise. Cette démarche se confirmera en mai 1985 avec la création d'une *Association pour aider à la création d'une nouvelle entreprise* « *Société coarrazienne d'ameublement* » (ACNE-SCOP). L'objet de l'Association est de « *faire connaître et aider à créer une entreprise d'ameublement sur le site de l'ex-SOCOA* ».

En ces derniers jours de novembre 1984, des soutiens se manifestent parmi lesquels celui de la municipalité de Coarrazze et *L'Humanité* donne un fort écho à la lutte originale engagée. Le Parti communiste et le Parti socialiste font également entendre leur voix. L'hebdomadaire départemental du PCF (*Démocratie*) accorde une grande place aux propositions de la CGT et propulse une campagne en faveur d'une « *nouvelle politique de la Filière bois* ». Le 8 décembre une journée portes ouvertes est organisée et, le 17 janvier 1985, une initiative se déroule au Casino de Pau autour de Claude Poperen membre du Bureau politique du PCF. Les travailleurs de la SOCOA exposent les meubles qu'ils fabriquent.

Dans *Démocratie*, Louis Dussert formule au nom des communistes de l'entreprise, (qui, au nombre de huit, sont organisés dans une cellule et s'expriment régulièrement dans un bulletin intitulé « *Vivre libres* »), des propositions détaillées de redémarrage de l'activité. Le Parti communiste, en général mais de manière particulière avec sa cellule de la SOCOA, joue

un rôle très important dans l'organisation de l'action et c'est sous son impulsion que se met en place la réflexion en termes de filière puis, plus tard, la démarche qui va conduire à la recherche d'une solution coopérative.

Fin décembre 1984 laisse entrevoir une issue possible : le comité de bassin de l'emploi Pau-Lacq a déclaré nécessaire la poursuite de études économiques afin de mettre au point un projet de reprise et de maintenir l'activité avec l'ensemble du personnel tant que ces études ne seraient pas terminées.

L'entrée dans une démarche de nature à sortir des difficultés est brutalement interrompue par le syndic qui licencie 10 ouvriers plus le dessinateur et cette décision met fin aux travaux de l'équipe de recherche. Les actes hostiles se multiplient. Ainsi suite à un épisode de gel qui avait fait éclater les conduites et vannes des circuits d'eau et de vapeur d'eau en raison de la décision du Directeur d'arrêter le fonctionnement de la chaudière au cours du week-end et du refus du syndic d'engager des travaux de réparation, l'activité est interrompue.

A cet incident matériel de grande conséquence s'ajoutent d'autres inquiétudes. L'offensive juridique s'accroît en effet en février : le Tribunal de commerce prononce le 13 la mise en liquidation des biens de l'entreprise, précisant que « *le syndic doit réaliser l'actif de la société pour indemniser les créanciers* ». Le 21 le Tribunal de grande instance de Pau, saisi en référé ordonne l'expulsion « *de tous les occupants de leur chef* » avec le concours de la force publique si nécessaire.

En réaction à ces attaques la CGT riposte, par l'organisation d'une opération « *Nay ville morte* » le 22 février au cours de laquelle est brûlé un mannequin figurant l'austérité. D'autres opérations spectaculaires sont organisées telle l'occupation de la

mairie de Coarraze le 7 mars. A la mi-mars des contacts sont noués afin d'examiner la possibilité d'une relance et la CGT fait connaître qu'elle prépare un dossier de constitution d'une SCOP.

Le dossier d'une reprise possible d'activité restant enlisé, les actions se poursuivent telle la mise en place d'un barrage routier à hauteur des locaux de la SOCOA le 6 août.

La Société béarnaise d'ameublement **(septembre 1985-février 1987)**

Septembre va concrétiser le projet de SCOP. Un spécialiste de la distribution du meuble, venu de Bretagne, Jean-Marie Le Bouffant, est recruté pour piloter le projet. La préfecture promet son aide. Les statuts de la SCOP (« *La société béarnaise d'ameublement* ») sont déposés à la mi-novembre et le redémarrage de l'usine est effectif le 25 du mois. Cette reprise s'effectue dans des conditions très difficiles : l'activité a été interrompue pendant une année, seuls 40% de l'effectif antérieur est employé, le réseau commercial est inexistant, il y a nécessité de créer de nouveaux modèles.

A ces conditions difficiles s'ajoutent d'autres embûches. En juillet 1986, alors que les pouvoirs publics avaient fait connaître des intentions de soutien, les locaux de l'entreprise sont vendus à la société coarrazienne Vincent Larousse qui entend les utiliser comme entrepôts! Cette vente réalisée dans des conditions obscures a pour conséquence d'empêcher le versement des primes d'aide à la création d'entreprise et à la création d'emploi. Les négociations engagées avec le nouveau propriétaire ne débouchent, en définitive que sur un bail précaire de 23 mois, insuffisant pour débloquer le versement des primes et paralysant, en enfilade, tout soutien

bancaire. Le 2 février 1987 la CGT appelle à un rassemblement place de la République à Nay et les travailleurs de la SBA bloquent la circulation des trains. Mais la situation devient ingérable. Le 18 février le bilan est déposé et, dans la foulée Jean-Marie Le Bouffant démissionne. Louis Dussert prend la présidence de la SCOP, diligente un audit et bataille pour trouver des financements.

Dans le contexte d'une indifférence assez générale, l'effacement de la SCOP est inévitable. Les résultats de la coopérative sont pourtant tout à fait remarquables : démarrée avec 10 produits, une gamme complète de 30 a été construite, le carnet de production est garni pour plusieurs mois, un réseau commercial a été constitué, avec 900 000 francs de production vendue par mois le seuil de rentabilité de l'entreprise est atteint, l'emploi a été fortifié (deux embauches réalisées).

Au total, malgré la lutte remarquable impulsée par la CGT un grand saccage industriel vient d'être réalisé. La mise à mort de la SCOP est le dernier acte de la destruction en grand de l'industrie du meuble dans la région nayaise qui s'affranchit ainsi de son histoire industrielle.